

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE  
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

-----  
Adresse correspondance :

971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR  
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Envoyé en préfecture le 01/02/2021

Reçu en préfecture le 01/02/2021

Affiché le

ID : 084-258402528-20210127-022021-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 02/2021**  
**SEANCE DU 27 JANVIER 2021**

Nombre de membres en exercice : 8 Membres présents : 6 Nombre de votants : 6 Date de convocation : convocation par mail le 11 janvier 2021	Le mercredi vingt-sept janvier deux mille vingt et un à dix-huit heures, le comité syndical de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse du Thor s'est réuni à l'Ecole Départementale du Musique et de Danse, sous la présidence de Monsieur Yves BAYON DE NOYER
Elus présents avec droit de vote :	- Yves BAYON DE NOYER, Maire de la Commune du Thor, - Florence ANDRZEJEWSKI Commune de le Thor, - Florian MOLLIEUX, Vice-Président, Commune Robion, - Marc VALERO, membre Commune de Robion - Yves-Michel ALLENET, Vice-Président, Commune d'Althen-des-Paluds, - Jean-Michel BENALI, membre, Commune d'Althen-des-Paluds
Etaient absents excusés :	- Elisabeth AMOROS, Conseil Départemental, Vice Présidente de la Commission Culture membre titulaire - Gisèle BRUN, membre titulaire, Conseil Départemental - Allison NOSAL, représentante des enseignants - Joselyn CABARCOS, représentant des enseignantes
Invités à titre consultatif :	- Karine LANCEZEUX, Directrice Administrative financier et ressources humaines - Jean-François CASOURANG, Coordinateur Pédagogique - Gilles REDOR, Président du Pro'Arte - Hugues DECARNIN, chef de service Prospective et soutien aux acteurs culturels

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

**Rappel sur les obligations légales**

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a institué la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants. Le débat d'orientation budgétaire n'a pas, en lui-même, de caractère décisionnel.

Le rapport d'orientation budgétaire 2021 s'organise autour des directions suivantes :

- I- Fonctionnement de l'école année scolaire 2020-2021
- II- Vu comptable du syndicat de l'année 2020
- III- Principales orientations 2021

**Contexte du fonctionnement de l'école année scolaire 2020-2021**

Cours individuels	2019/2020	2020/2021	
Clarinette Flûte à bec Saxophone	23	23	0
Flûte traversière	9	9	0
Guitare classique et moderne	53	50	-3
Harpe	4	6	-2
Percussions	19	18	-1
Percussions 2	6	6	0
Piano	52	38	-14
Trompette - Cornet - tuba	12	13	1
Violon	9	10	1
Chant	10	6	-4
<b>Total cours individuels</b>	<b>197</b>	<b>179</b>	<b>-18</b>

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE  
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

-----  
Adresse correspondance :

971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR  
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Envoyé en préfecture le 01/02/2021

Reçu en préfecture le 01/02/2021

Affiché le

ID : 084-258402528-20210127-022021-DE

Cours collectifs	2019/2020	2020/2021	
Eveil musical	19	19	0
Jardin musical	11	9	-2
Danse	128	106	-22
Ensemble à cordes	3	0	-3
ensemble guitares	16	7	-9
ensemble percussions	10	8	-2
orchestre d'harmonie	22	16	-6
Musiques actuelles	14	13	-1
Projet Départemental chorale enfants	11	10	-1
harmonie départementale	33	24	-9
ensemble harpes	0	5	5
M. A. O	5	4	-1
ensemble trompettes	0	0	
<b>Total cours collectifs</b>	<b>272</b>	<b>221</b>	<b>-51</b>

Le Nombre d'élèves inscrits passent de 352 à 314, certains ayant une double inscription

Communes adhérentes			
- Althens-des-Paluds	5	9	4
- Caumont sur Durance	18	12	-6
- Le Thor	250	224	-26
- Robion	6	5	-1
- Vedène	4	5	1
- Velleron	3	2	-1
EXTERIEURS	66	57	-9

La structure compte à ce jour, 18 agents se décomposant de la manière suivante :

- 3 titulaires à temps complet (dont un administratif)
- 5 titulaires temps non complet (dont un coordinateur pédagogique, un adjoint technique et un administratif)
- 9 contractuels à temps non complet (dont 1 en CDI – 7 CDD 3 ans et 1 CDD 1 an)
- 1 contractuel dans le cadre du cumul pension retraite

Siège social du Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse à :

Mairie du Thor - 84250 LE THOR

N° Siret : N° SIRET 258 402 528 00016 – Code Naf : 8552Z

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE  
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

-----  
Adresse correspondance :  
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR  
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Envoyé en préfecture le 01/02/2021  
Reçu en préfecture le 01/02/2021  
Affiché le  
ID : 084-258402528-20210127-022021-DE

Le total d'heures dégagé pour l'enseignement est en moyenne de 550 heures par mois (cours individuels et cours collectifs).

**Contexte comptable du syndicat année 2020**

**A- Sur la section de fonctionnement 2020 :**

Recettes réalisées	362.723,46 €
Diminution de 15.000 € produits constatés d'avance, au vu de la période de crise sanitaire fermeture établissement (novembre et décembre)	
Dépenses réalisées	353.265,32 €

-----  
Soit un excédent de fonctionnement 9.458,14 €

**B- Sur la section d'investissement 2020**

Recettes (immobilisation – FCTVA – Excédent)	23.303,54 €
Dépenses	7.633,63 €

-----  
Soit un excédent d'investissement 15.669,91 €

Les dépenses d'investissement correspondent à l'achat de la Harpe, un chariot pour l'entretien des locaux, une sono pour la classe de Rock, deux ordinateurs portables en raison de la période de confinement un servant pour le secrétariat et l'autre pour la comptabilité.

**Principales orientations pour 2021**

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2021 seront sensiblement les mêmes que 2020. Toutefois, les recettes prévisionnelles 2021 sont en-dessous du seuil permettant un équilibre budgétaire. Le résultat budgétaire pourrait connaître un léger déficit qui sera couvert par l'excédent de fonctionnement. Un soutien à la culture a été mis en place par la DRAC, des démarches seront effectuées pour en connaître les conditions.

Il est proposé aux membres du syndicat d'autoriser un certain nombre d'investissement :

**Photocopieur :**

Pour cette année 2021, le contrat de maintenance a été résilié concernant le photocopieur. En raison de la dématérialisation totale qui se met en place depuis ces dernières années, les besoins d'un copieur aussi important sont moins nécessaires. Il pourrait être envisagé l'achat d'un copieur reconditionné. La maintenance peut également être appliquée sur ce type de copieur. L'informaticien de la Mairie du Thor sera contacté.

**Logiciel :**

Les rigueurs concernant la comptabilité publique et de gestion de fichier d'élèves nécessitent un meilleur suivi du fichier informatique des élèves que par un simple logiciel Excel. Après différentes démarches auprès de divers prestataires, un logiciel essentiellement en full web dont la démonstration a été faite auprès de quelques agents, permet de gérer le fichier élève tant au niveau pédagogique que financier. Les principales fonctions sont :

- Gestion de la vie scolaire par l'enseignant, l'administratif et les parents (élèves)
- Pré-inscription et inscription en ligne
- Agenda (planning des cours et des salles)

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE  
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Envoyé en préfecture le 01/02/2021  
Reçu en préfecture le 01/02/2021  
Affiché le  
ID : 084-258402528-20210127-022021-DE

-----  
**Adresse correspondance :**  
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR  
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

- Suivi pédagogique des enseignants
- Gestion du matériel, des partitions et ouvrage de solfège
- Facturation et règlements en régie (payfip) possibilité paiement en plusieurs fois par les familles
- Communication envoi de mail, sms directement aux familles concernées
- Gestion des absences
- Etude statistique

Ce logiciel est complet et permet de travailler en réseau. Un besoin en investissement sera nécessaire à hauteur de 3.000 €. Les frais de maintenance s'élèvent environ à 2.000 € par an.

Changement de clés :

Il est souhaitable de reprendre toutes les serrures de cours afin qu'il y ait qu'une seule clé pour toutes les salles. Il est proposé de faire établir un devis auprès de la société Prolians, le remplacement pourrait s'effectuer en interne.

Visio et studio d'enregistrement :

La mise en place de salle de cours pour permettre la réalisation par visio et de studio d'enregistrement, est en projet depuis 2020. Un courrier a été adressé à la DRAC pour connaître les différentes subventions qui pourraient être allouées ;

Des démarches ont été également faites pour prévoir une mise en place de la fibre. Monsieur DECARNIN informera d'un nom d'interlocuteur du conseil départemental spécialisé en téléphonie pour permettre d'obtenir des informations à ce sujet. Madame ANDRZEJEWSKI, a également effectué des démarches auprès de la communauté de commune.

La crise sanitaire rend les démarches difficiles pour une réalisation pour le premier semestre 2021. Les avancées seront annoncées lors de prochains comités syndicaux ;

Par ailleurs, il est proposé de reconduire comme l'année précédente le principe d'un vote budgétaire en suréquilibre pour ce qui concerne la section de fonctionnement, grâce à l'excédent budgétaire 2020.

**LE COMITE SYNDICAL**

OUI, l'exposé de son rapporteur

APRES, en avoir délibéré

DECIDE de prendre acte du débat d'orientation budgétaire sur la base d'un rapport portant sur le budget de l'école, avant le vote du budget primitif 2021.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

Le [ ]

Et publication ou notification  
du [ ]

Pour extrait conforme

Président, Yves BAYONDE NOYER

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE  
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

-----  
Adresse correspondance :  
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR  
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84  
Siège social : Mairie du Thor